



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

ARRÊTÉ N° 56/2024

Objet : Travaux de création passage surélevé.

Nous, Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code des Collectivité Territoriales articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route et de la voirie routière,

Vu le Code Pénal et l'article R 610-5,

Vu la réalisation de travaux de création passage surélevé,

Considérant qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures de nature à préserver la sécurité publique,

ARRÊTONS

Article 1: Du 12 avril 2024 à 08h00 au 26 Avril 2024 à 18h00, la circulation sera perturbée avenue de l'océan. La circulation sera en sens unique de feux tricolore de la RD 810 au rond-point de l'Estelle en direction de LABENNE OCEAN. (Sens EST-OUEST)

Article 2: Des déviations seront mises en place à partir du rond-point de l'Estelle pour rejoindre le RD 810 , sur le rue des marguerites pour le véhicules léger et vers la rue de Bellocq pour les poids-lourds. (Sens OUEST -EST).

Article 3: Ces travaux seront réalisés sous réserve de la permission de voirie délivrée par l'autorité gestionnaire ».

Article 4: Les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier: défense de stationner, limitation de vitesse à 30 km/h.

Article 5: Les signalisations visibles de jour comme de nuit seront mises en place par les entreprises au fur et à mesure des besoins conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6: La Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté et les infractions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux textes de loi et règlement en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Capbreton.
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de Labenne.
- Monsieur le Chef de Centre SDIS ZA des 2 Pins 40130 Capbreton.
- Monsieur le Responsable de La Police Municipale de Labenne.
- LAHORE Nicolas (n.lahore@snlaussu.fr)

Fait à Labenne le 12 avril 2024

Le Maire,

Jean Luc DELPUECH

